

Document final – Approuvé le 2 mai 2014

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration

Le 9 décembre 2013

Le Conseil d'administration de la Western Climate Initiative, Inc. (le « Conseil ») a tenu sa réunion annuelle le 9 décembre 2013 à Sacramento, Californie. Il a élu les dirigeants du Conseil, nommé les membres des comités et adopté une politique sur la disponibilité des archives de même que le budget 2014-2015. Le Conseil a ensuite convoqué une réunion directive (à huis clos) pour discuter de l'approvisionnement et du personnel.

La réunion a été ouverte par le président, Matthew Rodriguez, à 14 h, heure du Pacifique. Lydia Dobrovolny a tenu le procès-verbal de la réunion. Une traduction entre l'anglais et le français a été fournie pendant la séance ouverte. Cinq membres du public ont assisté à la réunion en personne, et environ cinq membres y ont assisté par téléphone.

Les directeurs souhaitent la bienvenue à Geneviève Moisan, la nouvelle directrice de classe A du Québec, qui remplace Charles Larochelle au sein du Conseil.

Présence

Les directeurs suivants étaient présents, constituant le quorum exigé par les règlements :

- Matthew Rodriguez (président)
- Mary Nichols (trésorière)
- Tim Lesiuk (secrétaire, au téléphone)
- Jean-Yves Benoit
- Geneviève Moisan
- James Mack (au téléphone)
- Alain Houde (sans droit de vote)
- Diane Griffiths (en remplacement de Skinner, membre de l'Assemblée de Californie, sans droit de vote)
- Kip Lipper (sans droit de vote, au téléphone)

Étaient également présents :

- Patrick Cummins, directeur administratif, WCI, Inc.
- Clifford Case, avocat de société, WCI, Inc. (au téléphone)
- Michael Gibbs et Mark Wenzel, État de Californie

- Patricia Russell, province de la Colombie-Britannique (au téléphone)
- Dave Tiffin, province de l'Ontario (au téléphone)
- Lee Alter, gestionnaire du projet, WCI, Inc.
- Lydia Dobrovolny, Ross Strategic
- Bryan Lopuck, Lionbridge (traducteur)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 19 septembre 2013

M. Benoit déclare que le procès-verbal reflète la réunion, mais demande deux modifications. Le qualificatif « canadien » ajouté au mot « Français » devrait être rayé des versions anglaise et française, et une correction mineure est nécessaire à la traduction française. Mme Nichols propose d'approuver le procès-verbal du 19 septembre avec ces deux modifications. La proposition est appuyée par M. Benoit et approuvée à l'unanimité par le Conseil.

M. Griffiths se joint à la réunion à 14 h 15.

2. Élection des dirigeants et des membres des comités permanents

Tel qu'il est prévu dans les règlements, le Conseil élit annuellement les dirigeants et nomme les membres des comités permanents.

Mme Moisan propose une liste de candidats aux titres de dirigeants pour la société en 2014 et présente une motion sur la résolution suivante, appuyée par Mme Nickels et approuvée à l'unanimité par le Conseil :

IL EST RÉSOLU que les personnes nommées ci-après soient élues au titre apposé à leur nom respectif, jusqu'à la prochaine réunion annuelle des directeurs et jusqu'à l'élection en bonne et due forme de leurs successeurs qualifiés :

- Président : Matthew Rodriquez
- Vice-présidente : Geneviève Moisan
- Trésorière : Mary Nichols
- Secrétaire : Tim Lesiuk

La composition du comité exécutif est déterminée dans les règlements et est composée des quatre dirigeants et d'au moins un directeur de classe A de chaque province/état participant. Le président du Conseil assure la présidence du comité exécutif. Le Conseil peut également nommer des directeurs supplémentaires aux comités permanents. Mme Nichols propose d'approuver le comité exécutif avec les quatre dirigeants et M. Benoit comme membre supplémentaire en 2014. La proposition est appuyée par Mme Moisan et approuvée à l'unanimité par le Conseil :

IL EST RÉSOLU que le comité exécutif soit formé des quatre dirigeants et de Jean-Yves Benoit.

M. Cummins rappelle la mission du comité d'audit et ses pouvoirs en vertu des règlements. Le comité d'audit est chargé de résoudre tout problème touchant la qualité et l'intégrité des pratiques de

comptabilité, de vérification et de production de rapports de la société. Les responsabilités spécifiques du comité d'audit sont définies dans la Charte du comité d'audit. À la proposition de M. Rodriguez, appuyée par M. Benoit, le Conseil approuve à l'unanimité la composition du comité d'audit pour 2014 :

IL EST RÉSOLU que le comité d'audit soit composé des directeurs suivants : Matthew Rodriguez, Geneviève Moisan et Tim Lesiuk.

M. Cummins rappelle la mission du comité des finances et ses pouvoirs en vertu des règlements. Le comité des finances conseille le trésorier et le Conseil en ce qui a trait à la gestion des fonds, au budget, aux déclarations de revenus et à la politique budgétaire générale de la société. La trésorière assure la présidence du comité des finances. À la proposition de M. Benoit, appuyée par M. Lesiuk, le Conseil approuve à l'unanimité la composition du comité des finances pour 2014 :

IL EST RÉSOLU que le comité des finances soit présidé par la trésorière et composé des directeurs suivants : Mary Nichols (trésorière), James Mack, Jean-Yves Benoit et Nancy Skinner.

3. Discussion sur les responsabilités des directeurs

L'avocat de la WCI, Inc présente un résumé des rôles et des responsabilités des directeurs. Une responsabilité importante des directeurs d'organismes sans but lucratif est l'obligation de diligence. Cette obligation exige des directeurs d'agir de bonne foi et de faire preuve de diligence dans l'exercice de leurs fonctions de direction, comme ils le feraient dans leurs activités régulières. Pour s'acquitter de cette obligation, les directeurs doivent connaître les buts et la mission de l'organisme, participer aux réunions du Conseil et des comités, être au courant des problèmes de l'organisme et superviser la gestion de l'organisme. Ce n'est pas la perfection qui est visée, mais bien la diligence raisonnable et un suivi attentif.

La loyauté constitue une autre obligation importante des directeurs. Les directeurs doivent honorer les objectifs de l'organisme et les poursuivre avec loyauté. La loyauté à l'organisme suppose d'éviter les conflits d'intérêts. À tout moment, si un directeur s'aperçoit d'un risque de conflit ou d'un conflit réel entre les obligations de l'organisme et ses obligations personnelles, il est de sa responsabilité de signaler le conflit au Conseil et au président et de s'abstenir de voter pour toute question liée à ce conflit.

Les directeurs n'ont aucune question à poser au Conseil.

4. Politiques de la société

a. Évaluation de la trésorière concernant la conformité à la politique sur la gestion des fonds

La WCI, Inc. a mis en place une politique de gestion des fonds qui définit les exigences relatives à la gestion des fonds de la société. Entre autres, la trésorière doit préparer et présenter au Conseil une évaluation sur la conformité à cette politique au moins une fois par année. Mme Nichols, trésorière, a transmis son évaluation par écrit au Conseil avant la réunion. L'évaluation a également été publiée sur le

site Web de la WCI, Inc. Mme Nichols présente son évaluation, selon laquelle la WCI, Inc. est conforme à sa politique de gestion des fonds. Les directeurs remercient Mme Nichols pour son évaluation.

Ils discutent des conclusions de l'évaluation concernant les prévisions de trésorerie de la WCI, Inc. Les prévisions de trésorerie sur 18 mois sont régulièrement revues et mises à jour par le comité des finances. Il s'agit d'un outil important et utile pour la gestion des actifs de la société. La politique de gestion des fonds exige de la trésorière qu'elle remette des prévisions de trésorerie au comité exécutif au moins une fois par trimestre. Toutefois, le comité exécutif ne s'est pas réuni au cours de la période examinée. Selon l'évaluation, on recommande que le Conseil reçoive directement les mises à jour relatives à la gestion des fonds de la société, comme lors de la réunion du Conseil tenue en mai 2013. Les directeurs acceptent de recevoir des mises à jour régulières sur la gestion des actifs financiers de la société en tant qu'élément à l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil.

Mme Nichols quitte la réunion à 15 h; son substitut, M. Gibbs, prend sa place.

b. Politique sur la disponibilité des archives

M. Wenzel présente une ébauche révisée de la politique sur la disponibilité des archives de la WCI, Inc. Une explication générale de l'approche et une première ébauche de la politique ont été présentées au Conseil à la réunion de septembre 2013. La politique a été rédigée après l'étude des lois sur les archives publiques de la Californie, du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario et de politiques semblables en place à la RGGI, Inc. et à la California Independent Systems Operator. Lors de cette réunion, les directeurs ont demandé des clarifications sur l'étendue des archives publiques visées par la politique, ainsi que des exceptions à la divulgation de cette information. Le personnel a donc révisé la politique et apporté d'importantes modifications, en particulier à l'article 5.3 portant sur les archives confidentielles, pour remplacer, au quatrième point de forme, le terme « renseignements sensibles sur le plan commercial » par une définition plus spécifique et restreinte des archives qui doivent être conservées de façon confidentielle.

Mme Griffiths remercie le personnel pour les révisions. Toutefois, bien que Mme Skinner affirme que les changements au dernier point précisent cette exception, elle craint que le quatrième point de forme reste trop vague. M. Rodriguez affirme que l'objectif de cette exception n'est pas de cacher de l'information, mais de protéger le mécanisme du marché, et que le Conseil pourra revoir la politique à tout moment pour s'assurer qu'elle donne les résultats escomptés.

Les parties intéressées n'ajoutent aucun commentaire.

À la proposition de M. Gibbs, appuyée par Mme Moisan, le Conseil approuve à l'unanimité la politique sur la disponibilité des archives de la WCI, Inc.

c. Politique sur l'éthique et les conflits d'intérêts

M. Cummins présente les modifications proposées à la politique sur l'éthique et les conflits d'intérêts de la WCI, Inc. afin de mieux refléter l'information que fournit chaque directeur et employé relativement

aux conflits potentiels. Entre autres, le questionnaire de déclaration a été remplacé par un formulaire de certification, et la définition de « related party » (apparenté) a été mise à jour.

M. Lipper se joint à la réunion par téléconférence à 15 h 20.

Les directeurs demandent à ce que la phrase « prospective or potential conflicts » (conflits possibles ou potentiels) soit clarifiée. M. Case remarque que, selon son expérience, il est normal que ce type de formulation soit utilisé dans la rédaction de politiques administratives et que l'exigence relative à la divulgation concerne uniquement les conflits possibles ou potentiels « connus ». M. Case pourra conseiller les directeurs s'ils ont des questions relatives à un conflit possible ou potentiel. Les directeurs doivent remplir chaque année le formulaire de certification, et ils ont la responsabilité de divulguer tous les conflits réels ou potentiels dès qu'ils sont connus, en tout temps.

Les parties intéressées n'ajoutent aucun commentaire.

À la proposition de Mme Moisan, appuyée par M. Gibbs, le Conseil approuve à l'unanimité la version révisée de la politique sur l'éthique et les conflits d'intérêts de la WCI, Inc.

d. Modifications aux politiques existantes, au besoin

Aucune révision aux autres politiques de la WCI, Inc. n'est considérée nécessaire.

5. Rapport du comité des finances

M. Cummins présente le budget des années civiles 2014 et 2015 au Conseil. Une description narrative du budget a été transmise au Conseil avant la réunion et publiée sur le site Web. Les fondements des exigences techniques et des exigences de programme contenus dans le budget ont été élaborés par le personnel de chaque province/état membre du groupe de travail sur les ventes aux enchères et la surveillance et du groupe de travail sur le système de suivi. Ces spécifications déterminent le niveau initial de service et les estimations de coûts pour le système de suivi des droits d'émission (CITSS – Compliance Instrument Tracking System Service), le service de dépannage du CITSS, la plateforme de vente aux enchères, les services financiers et l'observation du marché. Le groupe de gestionnaires a revu ces estimations et formulé des conseils en fonction des besoins essentiels. Le personnel de la WCI, Inc. a ensuite coordonné les efforts des groupes de travail et des sous-traitants pour compléter les propositions. M. Cummins présente un aperçu des prolongations des contrats de deux ans pour assurer ces services, présentés au Conseil aux fins d'étude plus tard dans la réunion, lors de la réunion directive (à huis clos).

Les dépenses liées au personnel et aux opérations devraient s'approcher des dépenses de 2013, à l'exception de l'ajout d'un directeur adjoint au Québec.

La WCI, Inc. prévoit accorder des fonds (existants et nouveaux) pour répondre aux besoins du budget 2014-2015. Une partie du financement actuel sera conservée pour soutenir la trésorerie et aux obligations contractuelles. Le reste sera attribué au budget 2014-2015. La WCI, Inc. prévoit également

conclure de nouvelles ententes de financement de deux ans avec la Californie et le Québec, et les présentera au Conseil aux fins d'étude au début de 2014.

Le budget sert d'outil de planification et est basé sur les besoins définis par les provinces/états participants. Un budget de deux ans permet de planifier les services techniques sur lesquels les programmes des provinces/états peuvent se baser et permet également aux provinces/états de conseiller la WCI, Inc. en ce qui a trait aux contrats et autres activités nécessaires pour mettre en place les services requis. On demande au Conseil d'approuver le budget; les ententes de financement seront mises en place lors d'une prochaine réunion du Conseil. Si le budget est approuvé, les provinces/états pourront préparer des ententes de financement conformes aux besoins de l'organisme.

M. Lipper exprime des préoccupations concernant l'adoption d'un budget de deux ans. La législature de la Californie a accordé le financement approprié pour l'année fiscale 2013-2014, mais ne l'a pas encore accordé pour 2014-2015. M. Lipper suggère qu'en adoptant un budget basé en partie sur le financement total suggéré pour la Californie, le Conseil porterait préjudice à l'action future de la législature. Il propose que le Conseil de la WCI, Inc. considère plutôt un budget basé sur le financement déjà affecté par la législature, et qu'un budget basé sur un financement additionnel ne soit envisagé qu'une fois que la législature aura affecté ces fonds.

M. Gibbs signale que, selon les termes de l'entente de financement de la Californie, le financement de la Californie à la WCI, Inc. dépend et dépendra toujours de la disponibilité des fonds affectés par la législature, et qu'il n'est pas inhabituel pour les agences gouvernementales de conclure des ententes pluriannuelles comportant des clauses conditionnelles qui reconnaissent que la législature n'a pas encore pris de décision concernant les prochains exercices financiers. Madame Moisan indique que la même situation prévaut au Québec.

M. Cummins explique que les contrats signés par la WCI, Inc. contiennent des clauses de rupture leur permettant de mettre fin au contrat à tout moment, y compris en raison d'un financement indisponible de la part des provinces/états participants. Par conséquent, le budget de la WCI, Inc. ne crée pas d'obligation de financement pour les provinces/états.

M. Griffiths demande si l'adoption d'un budget de deux ans empêche le Conseil de revoir le budget plus tôt. M. Rodriguez explique que le budget peut être rapporté à l'attention du Conseil et révisé en tout temps, comme ce fût le cas du budget 2012-2013, adopté à la réunion annuelle de 2011 et mis à jour par la suite à la réunion annuelle de 2012.

Le président invite les parties intéressées à exprimer leurs commentaires. Un membre du public, Erica Morehouse, du Environmental Defense Fund, présente un commentaire écrit félicitant le Conseil et le personnel de la WCI, Inc. pour avoir organisé cinq ventes aux enchères réussies en Californie et une au Québec, sans problèmes importants, et les remerciant pour le travail minutieux que cela représente.

M. Gibbs propose que le Conseil adopte le budget de deux ans tel qu'il a été proposé, en y ajoutant deux clauses dans le but de reconnaître les commentaires formulés, notamment les préoccupations des

directeurs de classe B de la Californie et le besoin pour la WCI, Inc. d'avoir un horizon de planification de deux ans :

- Le Conseil révisera le budget de la WCI, Inc. lorsque la législature de la Californie et le Conseil exécutif du Québec auront agi en ce qui a trait à leurs budgets respectifs, au plus tard à la prochaine réunion annuelle du Conseil.
- Le Conseil reconnaît que l'adoption de ce budget de deux ans pour la WCI, Inc. n'a pas pour but de nuire – et ne nuit pas – aux actions futures des provinces/états dans le cadre de leurs processus législatifs et exécutifs.

M. Rodrigue invite les participants à exprimer leurs commentaires.

Mme Moisan remarque que la traduction française de la narration du budget devra être légèrement modifiée pour refléter la version anglaise.

M. Lipper affirme, pour référence, que le moment qu'a choisi la WCI, Inc. pour réviser le budget tombe mal en raison du calendrier de financement de la Californie, que le processus administratif devrait suivre le processus de financement, et que l'approche consistant à mêler des sous-traitants et d'autres parties aux entités soumises et aux organismes de réglementation de la Californie est déficiente. M. Rodrigue déclare que les représentants de la Californie peuvent poursuivre la discussion sur la conformité du Air Resources Board de la Californie avec les exigences AB-32.

M. Rodrigue propose de voter pour la proposition de M. Gibbs, qui est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

6. Rapport du directeur administratif

M. Cummins présente une mise à jour au Conseil sur les questions opérationnelles :

- M. Cummins continue à travailler avec le conseiller juridique pour inscrire la WCI, Inc. afin de lui permettre d'étendre ses activités au Québec et au Canada. Une fois ce processus terminé, la WCI, Inc. embauchera un directeur adjoint et ouvrira un bureau au Québec.
- La prochaine réunion du Conseil d'administration de la WCI, Inc. sera prévue dans les deux premiers trimestres de 2014 pour présenter les ententes de financement au Conseil pour approbation, au plus tard au début mai pour réviser la déclaration de revenus et la vérification fiscale.

Le public n'ajoute aucun commentaire.

Le Conseil ajourne la portion publique de la réunion à 16 h 25.

Réunion directive (à huis clos) pour discuter d'éléments contractuels et du personnel

À 16 h 40, le Conseil reprend la séance dans une réunion directive (à huis clos) afin de discuter d'éléments contractuels et du personnel. Pendant cette réunion directive, le Conseil approuve des

modifications aux contrats de deux ans avec les fournisseurs de service de plafonnement et d'échange suivants, modifications mises en place après la réunion et rendues publiques sur le site Web de la WCI, Inc. :

- SRA International, Inc., pour offrir des services d'hébergement et de suivi pour le système de suivi des droits d'émission (CITSS – Compliance Instrument Tracking System Service);
- Monitoring Analytics LLC, pour offrir des services d'observation du marché;
- Markit Group Limited, pour organiser des ventes aux enchères pour les allocations entre de multiples provinces/états;
- Deutsche Bank National Trust Company, pour offrir des services d'organisme dépositaire financier et transactionnel pour le programme de plafonnement et d'échange.

Le Conseil approuve également des modifications aux contrats d'un an pour des services de soutien à la dotation avec Earth Measures, Inc. et Ross Strategic. Il a également convenu d'envisager la fourniture de services financiers à partir d'institutions présentes au Québec pour les participants canadiens.

N'ayant plus aucun autre point à l'ordre du jour et au consentement unanime, la réunion directive est ajournée à 17 h 15.

Respectueusement soumis,

Tim Lesiuk, secrétaire